

## QUELQUES TÉMOIGNAGES DE RESPONSABLES D'ENTREPRISE...

“ Mettre en place une attribution privilégiée de places de parking a permis d'encourager le covoiturage et limiter la surface d'emprise foncière.

- **ST MICROELECTRONICS**



“ Notre plan de mobilité a permis de demander une adaptation des horaires et des fréquences de cars, plus conforme à notre horaire d'embauche et au nombre de salariés à transporter.

- **CEA CADARACHE**



“ En travaillant pour faciliter les déplacements des salariés sur notre territoire, nos entreprises ont observé des résultats concrets en termes de fidélisation de leurs salarié-e-s, de réduction des déplacements, et d'amélioration de leur performance énergétique.

- **CAP AU NORD ENTREPRENDRE**

“ Les plans de mobilité permettent de réduire les accidents de trajet domicile-travail, de garantir la sécurité de nos collaborateurs et de baisser les cotisations sociales.

- **SARTORIUS STEDIM**

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?  
**CONTACTEZ-NOUS !**

le conseil  
**mobipro**



[mobipro.ampmetropole.fr](http://mobipro.ampmetropole.fr)



04 84 89 09 89



[mobipro@ampmetropole.fr](mailto:mobipro@ampmetropole.fr)



LAMETROPOLE  
Mobilité

le conseil  
**mobipro**

**AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS  
DE VOS SALARIÉS EN RÉPONDANT  
À VOS OBLIGATIONS LÉGALES**

**VOUS SOUHAITEZ RÉALISER  
VOTRE PLAN DE MOBILITÉ  
EMPLOYEUR ?**

La Métropole vous aide à le formaliser, et vous accompagne dans la méthodologie avec le service gratuit « **le conseil mobipro** ».

Gagnez du temps en découvrant les **bons réflexes** déjà adoptés par d'autres entreprises, et **améliorez le quotidien de vos collaborateurs**.



Toute entreprise de **plus de 250 salariés** située dans le périmètre du plan de protection de l'atmosphère des Bouches du Rhône doit établir un **plan de mobilité employeur (PDME)**. Toute entreprise de **plus de 50 salariés** doit intégrer la mobilité dans ses **négociations annuelles obligatoires**, et établir un plan de mobilité employeur si un accord d'entreprise n'est pas trouvé.

7 JOURS

c'est le **temps gagné** chaque année par vos salariés s'il n'y avait pas d'embouteillages.

© Justine Gabriel

## LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR [PdME] DANS MON ENTREPRISE, C'EST :



Un véritable projet d'entreprise s'inscrivant à la fois dans une **démarche qualité** et dans un **système de management environnemental**



Une occasion de limiter

- La pollution
- Les risques d'accidents
- Les coûts pour les salariés
- Le stress
- Les embouteillages



et d'augmenter

- Le bien-être des salariés
- La fluidité du trafic
- La qualité de l'air



Un outil pour **faciliter les déplacements** et réduire l'usage de la voiture thermique individuelle



Le respect de la réglementation pour les entreprises concernées



4%

de trafic en moins, et la circulation devient fluide.

## LES ÉTAPES CLÉS

POUR SE POSER LES BONNES QUESTIONS

### 1 LA MISE EN PLACE

PDM

- Comment **m'organiser pour piloter ce projet** ?
- Y-a t-il des objectifs à remplir et suis-je libre de les fixer ?

### 2 LE PLAN D'ACTION

- Quels sont les **obstacles à lever** ?
- Existe t-il des **mesures** simples et pragmatiques **déjà éprouvées** ?
- À qui dois-je transmettre mon PdME ?
- Quels vont être les indicateurs pour **mesurer le succès** de mon plan ?

### 3 LE DIAGNOSTIC

- Une **enquête mobilité** auprès de mes salariés est-elle nécessaire ?
- Quels sont les **services de mobilité** disponibles autour de mon site ?

### 4 LE SUIVI & L'ANIMATION

- Comment **assurer la pérennité** de mon PdME ?
- Comment **animer** les actions et **suivre** facilement et régulièrement leur efficacité ?
- Comment **évaluer** fréquemment les résultats et **mettre à jour** mon plan d'action ?

le conseil  
**mobipro**

vous accompagne tout au long de votre démarche et vous met à disposition :



Un **numéro d'appel** pour répondre à vos interrogations et un **site web** pour y déposer votre PdME



Un **guide** et une **assistance d'experts** pour la méthodologie



Des **outils d'animation** pour **pérenniser** le PdME et **sensibiliser les salariés**